

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230626-318328-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 4 juillet 2023

Publié le 4 juillet 2023

Suite à la convocation en date du 9 juin 2023
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 26 JUIN 2023

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Paule ROUSSELLE, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Patrick VALOIS, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Valérie LETARD donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Caroline SANCHEZ donne pouvoir à Christian POIRET, Marie SANDRA donne pouvoir à Anne VANPEENE, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Frédéric DELANNOY, Soraya FAHEM, Luc MONNET.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Pierre-Michel BERNARD, Josyane BRIDOUX, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Claudine DEROEUX, Stéphane DIEUSAERT, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Julien GOKEL, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Céline SCAVENNEC, Philippe WAYMEL.

OBJET : Désignations des représentants du Département au sein des instances ou des organismes extérieurs

Vu le rapport DAJAP/2023/205

DECIDE à l'unanimité:

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
 - de constater un accord sur une candidature unique ou sur une liste unique de candidats aux fonctions de représentants pour chacune des instances et donc que les conditions du 4^e alinéa de l'article L.3121-15 du code général des collectivités territoriales sont remplies pour l'entrée en vigueur immédiate des nominations, conformément au tableau repris en annexe 1 ci-jointe ;
 - de formuler un avis favorable à la désignation par le Directeur académique des services de l'Education nationale (DASEN) de la personnalité qualifiée reprise au tableau en annexe 2 ci-jointe.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 07.

50 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante du Conseil départemental du Nord

Nom Organismes	Nom Instances	Représentations nécessaires	Représentants désignés	Représentants désignés à la Commission permanente du 26 juin 2023
ADIL - Agence D'Information sur le Logement du Nord et du Pas-de-Calais	Assemblée générale et au Conseil d'administration	Représentants du Conseil Départemental Titulaires 2 représentants	Représentants du Conseil Départemental Titulaires Jean-Noël VERFAILLIE <u>1 représentant à désigner</u>	<i>Reste inchangé</i> Anne-Sophie BOISSEAUX
Association « Lille AVENIRS »	Assemblée générale et au Conseil d'administration	Représentant du Conseil Départemental Titulaire 1 représentant	Représentant du Conseil Départemental Titulaire Sébastien LEPRETRE	Sébastien LEPRETRE
Association « EuraSanté Solidarités »	Assemblée générale et au Conseil d'administration	Représentant du Conseil Départemental Titulaire 1 représentant	Représentant du Conseil Départemental Titulaire Yannick CAREMELLE	Frédérique SEELS
Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS)	Comité de pilotage	Représentant du Conseil Départemental Titulaire 1 représentant	Représentant du Conseil Départemental Titulaire <u>1 représentant à désigner</u>	Barbara COËVOËT
Comité régional de l'énergie (CRÉ) Hauts-de-France	Collège des représentants des départements, des communes, des établissements publics de coopération intercommunale	Représentant du Département Titulaire 1 représentant	Représentant du Département Titulaire <u>1 représentant à désigner</u>	Patrick VALOIS

REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante du Conseil départemental du Nord

Nom Organismes	Nom Instances	Représentations nécessaires	Représentants désignés à la Commission permanente du 26 juin 2023
EPINORPA-Etablissement public de gestion immobilière du Nord-Pas-de-Calais	Commission chargée de l'évaluation, des finances de l'EPINORPA et du suivi des comptes sociaux de Maisons et Cités et ses filiales	Personnalité qualifiée Titulaire <u>1 personnalité qualifiée à désigner</u>	<u>1 personnalité qualifiée à désigner</u>
	Commission chargée du suivi de la gestion locative (relations avec les locataires, suivi des attributions)	Personnalité qualifiée Titulaire <u>1 personnalité qualifiée à désigner</u>	<u>1 personnalité qualifiée à désigner</u>
	Commission chargée du suivi immobilier (suivi du foncier, de l'aménagement du territoire, de la réhabilitation et de l'entretien du patrimoine)	Personnalité qualifiée Titulaire <u>1 personnalité qualifiée à désigner</u>	<u>1 personnalité qualifiée à désigner</u>
	Commission chargée du suivi des relations avec l'ANGDM	Personnalité qualifiée Titulaire <u>1 personnalité qualifiée à désigner</u>	<u>1 personnalité qualifiée à désigner</u>
Groupement d'Intérêt Economique « ATOUT FRANCE, Agence Française de Développement Touristique »	Assemblée générale	Représentant du Conseil départemental Titulaire <u>1 représentant à désigner</u>	Sébastien SEGUIN

REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante du Conseil départemental du Nord

Nom Organismes	Nom Instances	Représentations nécessaires	Représentants désignés	Représentants désignés à la Commission permanente du 26 juin 2023
Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Nord	Assemblée générale	Représentant du Département Titulaire 1 représentant à désigner	Représentantes du Département Titulaires Sylvie CLERC-CUVELIER Anne-Sophie BOISSEAU	Marie SANDRA
	Conseil d'administration	Représentant du Département Titulaire 1 représentant à désigner	Représentant du Département Titulaire Anne-Sophie BOISSEAU	Marie SANDRA
Boutique de Gestion Espace (BGE) Hauts-de-France	Conseil d'administration, au titre du collège des collectivités locales partenaires	Représentant du Conseil Départemental Titulaire 1 représentant à désigner	Représentante du Conseil Départemental Titulaire Monique EVRARD	Monique EVRARD

**PERSONNALITES QUALIFIEES AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION
DES COLLEGES PUBLICS COMPRENANT UNE OU DEUX PERSONNALITES QUALIFIEES**

Nom Organisme	Nom Instance	Représentation nécessaire	Représentant désigné	Représentant désigné à la Commission permanente du 26 juin 2023
Collège Public André MALRAUX LAMBRES-LEZ-DOUAI	Conseil d'administration	1^{ère} Personnalité qualifiée Désignée par le DASEN	1^{ère} Personnalité qualifiée <u>Florence PANNIER</u>	Lionel PETITDIDIER

Nb : 1 Personnalité qualifiée à désigner

*La personnalité qualifiée est désignée par le Directeur académique, après avis de la Commission Permanente du Conseil départemental.
Cet avis ne lie pas le DASEN.*

Nb : 2 Personnalités qualifiées à désigner

La première personnalité qualifiée est désignée par l'Académie de Lille (DSDEN/DEVE), sur proposition du chef d'établissement.

La deuxième personnalité qualifiée est désignée par le Département du Nord sur proposition des Conseillers départementaux du canton.

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 26 juin 2023

OBJET : Désignations des représentants du Département au sein des instances ou des organismes extérieurs

L'article L.3121-23 du code général des collectivités territoriales dispose que « Le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes. ».

I – Représentation du Département pour siéger au sein de différents organismes

- Agence D'Information sur le Logement du Nord et du Pas-de-Calais

Les ADIL ont « pour mission d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété, ceci à l'exclusion de tout acte administratif, contentieux ou commercial » (extrait de l'article L.366-1 du Code de la Construction et de l'Habitation).

Elles assurent un rôle de prévention, notamment en direction des publics fragilisés, en permettant à chacun de mieux connaître le cadre juridique et les solutions adaptées à sa situation personnelle, et de faire ainsi des choix éclairés.

Le Département du Nord est membre de droit de l'ADIL (article 8 de ses statuts). A ce titre, 2 représentants du Conseil départemental doivent être désignés pour siéger à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'agence au titre du collège « des pouvoirs publics et des organisations à but non lucratif et d'intérêt général ».

Considérant que Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE, Vice-président en charge du logement, du renouvellement urbain et de la politique de la ville est le seul représentant du Conseil départemental actuellement désigné, il appartient à la Commission permanente du Conseil départemental de désigner un second représentant.

Cette désignation intervient conformément au tableau repris en annexe 1.

- L'association « Lille AVENIRS »

Par acte sous seing privé en date du 30 juin 2021, l'association « REUSSIR : La Mission Locale de Lille » a apporté dans le cadre d'un apport-fusion, l'ensemble des éléments d'actif et de passif composant son patrimoine à l'association « REUSSIR : le Plan Lillois d'Insertion Economique ».

En contrepartie de cet apport, l'association s'est engagée à assurer la continuité de l'objet de l'association « REUSSIR : La Mission Locale de Lille ». C'est ainsi que les membres de ces associations, réunis en assemblée générale extraordinaire le 26 novembre 2021, ont approuvé ledit apport-fusion et par là-même la dissolution sans liquidation de l'association « REUSSIR : La Mission Locale de Lille » et qu'est née l'association « Lille AVENIRS ».

Le Conseil départemental du Nord était membre de droit de l'association dissoute et représenté par Monsieur Sebastien LEPRETRE.

La représentation du Conseil départemental au sein de la nouvelle association est toujours assurée puisque l'article 6.2 de ses statuts lui attribue la qualité de « membre constitutif à sa demande ».

Considérant que ces membres doivent désigner au moins un représentant chargé de les représenter au sein de l'assemblée général et du conseil d'administration, il appartient à la Commission permanente du Conseil départemental de procéder cette désignation.

Cette désignation intervient conformément au tableau repris en annexe 1.

- L'association « EuraSanté Solidarités »

« EuraSanté Solidarités », créée en 1994, est une association à but non lucratif ayant pour objet de définir la stratégie de développement des filières santé alimentation et bien vieillir des Hauts-de-France et de participer à son animation. Elle contribue prioritairement à améliorer le bien-être et la qualité de vie des patients et le confort de travail des soignants ainsi qu'à renforcer l'attractivité des métiers du secteur.

Le Département du Nord est un membre adhérent de l'association. Considérant que toutes les personnes morales qui adhèrent à l'association doivent être représentées par « un délégué », la Commission permanente du Conseil départemental a, par délibération en date du 27 septembre 2021, désigné Monsieur Yannick CAREMELLE en qualité de représentant du Conseil départemental.

L'association a saisi le Département le 28 mars 2023 afin que cette désignation soit renouvelée.

En conséquence, il appartient à la Commission permanente du Conseil départemental de procéder à une nouvelle désignation.

Cette désignation intervient conformément au tableau repris en annexe 1.

- Le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS)

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales précise les compétences de l'Etat et de la Région en matière de formations sanitaires et sociales. L'Etat a pour rôle de définir les conditions d'accès aux formations, de définir les programmes de formation et l'organisation des études et la délivrance des diplômes.

La Région est quant à elle compétente pour l'attribution d'aides individuelles et de subvention aux écoles, et l'animation du Schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS).

Le SRFSS de la Région Hauts-de-France est intégré dans le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) 2022-2028.

Il est le principal document de planification régionale des politiques de la formation et de l'orientation professionnelle. Il réunit plus de 80 partenaires des Hauts-de-France autour de 4 ambitions stratégiques.

Le CPRFDOP constitue une référence commune pour l'action. Il témoigne d'une volonté partagée d'inscrire durablement les politiques de formation et d'orientation professionnelles au service de l'ensemble des habitants des Hauts-de-France et d'accompagner les entreprises dans la transformation économique de la région.

L'animation et le suivi du schéma régional des formations sanitaires et sociales bénéficie de sa propre gouvernance conformément au mode d'organisation fixé dans le précédent CPRDFOP (2017-2021).

Ainsi, un comité de pilotage composé du paritarisme, décliné dans le champ spécifique au sanitaire et du social, et des collèges associés se réunit une fois par an. La première réunion du comité de pilotage du SRFSS 2022-2028 s'est tenue le 17 janvier 2023.

Madame Anne PINON, Vice-présidente du Conseil régional des Hauts-de-France en charge de la Santé et des Formations Sanitaires et Sociales a saisi Monsieur POIRET, Président du Département du Nord, le 21 avril 2023 afin qu'un représentant du Conseil départemental soit désigné au sein du comité de pilotage du SRFSS 2022-2028.

En conséquence, il appartient à la Commission permanente du Conseil départemental de procéder à cette désignation.

Cette désignation intervient conformément au tableau repris en annexe 1.

- Le comité régional de l'énergie (CRÉ) Hauts-de-France

L'article 83 de la loi « climat et résilience » a instauré la création d'un comité régional de l'énergie (CRÉ) dans chaque région. Cette instance est chargée de favoriser la concertation sur les questions relatives à l'énergie au sein de la région.

Par courrier en date du 4 mai 2023, le Préfet et le Président de la Région Hauts-de-France ont saisi le Président du Département afin qu'un représentant du Département soit désigné.

Les dispositions relatives aux missions, à la composition et au fonctionnement des CRÉ sont précisées par le décret n°2023-35 du 27 janvier 2023. Ce dernier limite la composition du comité régional à 45 membres maximum dont quinze pour le collège des représentants des départements, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale.

Les membres du collège des représentants des départements, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale sont désignés, en application du décret susvisé et de l'article D.141-2-3 du Code de l'énergie, sur proposition d'associations représentatives d'élus territoriaux ou des collectivités intéressées, des syndicats mixtes et des autorités organisatrices de la distribution publique d'énergie.

En conséquence, il appartient à la Commission permanente du Conseil départemental de procéder à cette désignation.

Cette désignation intervient conformément au tableau repris en annexe 1.

- Les commissions permanentes de l'EPINORPA

L'EPINORPA est un établissement public régional à caractère industriel et commercial, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, institué par l'article 191 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, dite loi « SRU ».

Cet établissement public, rattaché à la Région Hauts-de-France, a pour objet, sur l'ensemble du territoire régional, d'acquérir et gérer, directement ou indirectement, les immeubles à usage locatif social détenus par des sociétés à participation majoritaire de Charbonnages de France dans le respect, notamment, des droits statutaires des mineurs et de leurs ayants droit.

Ses conditions d'organisation et de fonctionnement sont fixées par le décret n° 2002-358 du 15 mars 2002 et son règlement intérieur.

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Président de l'établissement public, a par courrier en date du 20 avril 2023 sollicité la désignation d'une personnalité qualifiée au sein des quatre commissions permanentes mises en place par l'EPINORPA.

Conformément au tableau repris en annexe 1, il appartient à la Commission permanente du Conseil départemental de procéder à ces désignations.

- Groupement d'Intérêt Economique « ATOUT FRANCE, Agence Française de Développement Touristique »

Le Groupement d'Intérêt Economique (GIE) Atout France, l'Agence de développement touristique de la France, a pour mission de renforcer la compétitivité et l'attractivité de la destination France. Elle met ainsi à la disposition des professionnels du tourisme des outils d'observation et de compréhension de la situation sur les différents marchés touristiques internationaux, leur permettant de mieux piloter leur activité et d'affiner leur stratégie de développement.

Atout France est l'acteur incontournable de la mise en œuvre de la stratégie touristique nationale, partagée entre l'Etat, les collectivités territoriales et les entreprises du tourisme.

L'adhésion du Département du Nord, en tant que membre associé, lui offre un accès à un accompagnement personnalisé et à un ensemble de prestations en matière d'observation et de veille, d'ingénierie et d'assistance au développement, de promotion et d'aide à la commercialisation. En application de l'article 8 du contrat constitutif du GIE, cette adhésion permet également au Département d'assurer sa représentation au sein de l'Assemblée générale par la désignation d'un représentant du Conseil départemental.

Conformément au tableau repris en annexe 1, il appartient à la Commission permanente du Conseil départemental de procéder à cette désignation.

- Le Conseil Départemental d'Accès au Droit du Nord (CDAD)

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Nord est un groupement d'intérêt public, doté de la personnalité morale, placé sous la Présidence du Président du Tribunal Judiciaire de Lille.

Le CDAD a pour mission essentielle de définir une politique d'accès au droit dans le département, de piloter et de coordonner les actions en matière d'aide à l'accès au droit.

Le Département du Nord est membre de droit du CDAD. Ses représentants au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration ont été désignés par délibération de la Commission permanente le 19 juillet 2021.

La nouvelle convention constitutive du Conseil départemental de l'accès aux droits du Nord attribue une voix au Département au sein de l'assemblée générale et l'autorise à désigner un ou plusieurs représentants au sein du conseil d'administration.

En application de ces nouvelles règles de gouvernance, il appartient à la Commission permanente du Conseil départemental de procéder à la désignation du ou des représentants du Département au sein des instances susmentionnées.

Ces désignations interviennent conformément au tableau repris en annexe 1.

- Boutique de Gestion Espace (BGE) Hauts-de-France

BGE Hauts-de-France est une association de conseillers professionnels pour la création d'entreprise et leur développement.

Le Département du Nord a toujours été un partenaire important de BGE Hauts-de-France. Afin de favoriser ce lien, l'association a fait évoluer ses statuts afin de prévoir un représentant du Conseil départemental au sein du collège des collectivités locales partenaires de son conseil d'administration.

Par courrier en date du 6 février 2023, Monsieur DURUFLE, Président de BGE Hauts-de-France, a sollicité Monsieur POIRET, Président du Département, afin qu'un représentant du Conseil départemental soit désigné.

Il appartient à la Commission permanente du Conseil départemental de procéder à cette désignation qui intervient conformément au tableau repris en annexe 1.

II - Désignation des personnalités qualifiées au sein des collèges

L'article R.421-34 du Code de l'Education dispose que les personnalités qualifiées siégeant au conseil d'administration des collèges sont désignées pour une durée de trois ans. A la demande de la Direction des services départementaux de l'Education nationale du Nord, certains mandats nécessitent d'être renouvelés.

Ces personnalités qualifiées sont désignées par le Directeur académique des services de l'Education nationale (DASEN), sur proposition des chefs d'établissement et avis du Conseil départemental (le DASEN n'étant pas tenu par cet avis).

Lorsque le conseil d'administration du collège comprend deux personnalités qualifiées :

- La première est désignée par le DASEN sur proposition du chef d'établissement et ne requiert pas d'avis du Conseil départemental ;
- La seconde est désignée par la Commission permanente du Conseil départemental.

Conformément au tableau repris en annexe 2, il est demandé à la Commission permanente du Conseil départemental de rendre un avis favorable sur la proposition d'une première personnalité qualifiée pour le collège André MALRAUX de Lambres-lez-Douai.

Je propose à la Commission permanente :

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
- de constater, le cas échéant, un accord sur une candidature unique ou sur une liste unique de candidats aux fonctions de représentants pour chacune des instances et donc que les conditions du 4e alinéa de l'article L.3121-15 du code général des collectivités territoriales sont remplies pour l'entrée en vigueur immédiate des nominations, conformément au tableau repris en annexe 1 ;
- de formuler un avis favorable à la désignation par le Directeur académique des services de l'Education nationale (DASEN) de la personnalité qualifiée reprise au tableau en annexe 2.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante du Conseil départemental du Nord

Nom Organismes	Nom Instances	Représentations nécessaires	Représentants désignés	Représentants à désigner à la Commission permanente du 26 juin 2023
ADIL - Agence D'Information sur le Logement du Nord et du Pas-de-Calais	Assemblée générale et au Conseil d'administration	Représentants du Conseil Départemental Titulaires 2 représentants à désigner	Représentants du Conseil Départemental Titulaires Jean-Noël VERFAILLIE <u>1 représentant à désigner</u>	<u>1 représentant à désigner</u>
Association « Lille AVENIRS »	Assemblée générale et au Conseil d'administration	Représentant du Conseil Départemental Titulaire 1 représentant à désigner	Représentant du Conseil Départemental Titulaire Sébastien LEPRETRE	<u>1 représentant à désigner</u>
Association « EuraSanté Solidarités »	Assemblée générale et au Conseil d'administration	Représentant du Conseil Départemental Titulaire 1 représentant à désigner	Représentant du Conseil Départemental Titulaire Yannick CAREMELLE	<u>1 représentant à désigner</u>
Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS)	Comité de pilotage	Représentant du Conseil Départemental Titulaire 1 représentant à désigner	Représentant du Conseil Départemental Titulaire <u>1 représentant à désigner</u>	<u>1 représentant à désigner</u>
Comité régional de l'énergie (CRÉ) Hauts-de-France	Collège des représentants des départements, des communes, des établissements publics de coopération intercommunale	Représentant du Département Titulaire 1 représentant à désigner	Représentant du Département Titulaire <u>1 représentant à désigner</u>	<u>1 représentant à désigner</u>

REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante du Conseil départemental du Nord

Nom Organismes	Nom Instances	Représentations nécessaires	Représentants à désigner à la Commission permanente du 26 juin 2023
EPINORPA-Etablissement public de gestion immobilière du Nord-Pas-de-Calais	Commission chargée de l'évaluation, des finances de l'EPINORPA et du suivi des comptes sociaux de Maisons et Cités et ses filiales	Personnalité qualifiée Titulaire 1 personnalité qualifiée à désigner	<u>1 personnalité qualifiée à désigner</u>
	Commission chargée du suivi de la gestion locative (relations avec les locataires, suivi des attributions)	Personnalité qualifiée Titulaire 1 personnalité qualifiée à désigner	<u>1 personnalité qualifiée à désigner</u>
	Commission chargée du suivi immobilier (suivi du foncier, de l'aménagement du territoire, de la réhabilitation et de l'entretien du patrimoine)	Personnalité qualifiée Titulaire 1 personnalité qualifiée à désigner	<u>1 personnalité qualifiée à désigner</u>
	Commission chargée du suivi des relations avec l'ANGDM	Personnalité qualifiée Titulaire 1 personnalité qualifiée à désigner	<u>1 personnalité qualifiée à désigner</u>
Groupement d'Intérêt Economique « ATOUT FRANCE, Agence Française de Développement Touristique »	Assemblée générale	Représentant du Conseil départemental Titulaire 1 représentant à désigner	<u>1 représentant à désigner</u>

REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante du Conseil départemental du Nord

Nom Organismes	Nom Instances	Représentations nécessaires	Représentants désignés	Représentants à désigner à la Commission permanente du 26 juin 2023
Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Nord	Assemblée générale	Représentant du Département Titulaire 1 représentant à désigner	Représentantes du Département Titulaires Sylvie CLERC-CUVELIER Anne-Sophie BOISSEAU	<u>1 représentant à désigner</u> <u>Fin de la désignation</u>
	Conseil d'administration	Représentant du Département Titulaire 1 représentant à désigner	Représentant du Département Titulaire Anne-Sophie BOISSEAU	<u>1 représentant à désigner</u>
Boutique de Gestion Espace (BGE) Hauts-de-France	Conseil d'administration, au titre du collège des collectivités locales partenaires	Représentant du Conseil Départemental Titulaire 1 représentant à désigner	Représentante du Conseil Départemental Titulaire Monique EVRARD	<u>1 représentant à désigner</u>

**PERSONNALITES QUALIFIEES AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION
DES COLLEGES PUBLICS COMPRENANT UNE OU DEUX PERSONNALITES QUALIFIEES**

Nom Organisme	Nom Instance	Représentation nécessaire	Représentant désigné	Représentants à désigner à la Commission permanente du 26 juin 2023
Collège Public André MALRAUX LAMBRES-LEZ-DOUAI	Conseil d'administration	1^{ère} Personnalité qualifiée Désignée par le DASEN	1^{ère} Personnalité qualifiée <u>Florence PANNIER</u>	<i>1^{er} personnalité qualifiée à désigner (Requiert un avis)</i>

Nb : 1 Personnalité qualifiée à désigner

*La personnalité qualifiée est désignée par le Directeur académique, après avis de la Commission Permanente du Conseil départemental.
Cet avis ne lie pas le DASEN.*

Nb : 2 Personnalités qualifiées à désigner

La première personnalité qualifiée est désignée par l'Académie de Lille (DSDEN/DEVE), sur proposition du chef d'établissement.

La deuxième personnalité qualifiée est désignée par le Département du Nord sur proposition des Conseillers départementaux du canton.